

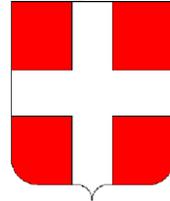


Dossier de presse

**Signature de la convention territoriale globale
entre la Caf de Tarn-et-Garonne
et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
et les communes de Aucamville, Beaupuy, Bessens, Bouillac, Bourret,
Campsas, Canals, Comberouger, Dieupentale, Fabas, Finhan, Grisolles,
Labastide Saint Pierre, Mas Grenier, Monbéqui, Montbartier, Montech,
Nohic, Orgueil, Pompignan, Saint Sardos, Savenès, Varennes, Verdun sur
Garonne, Villebrumier**

Conférence de presse du 15 décembre 2022 – 17 H

**120, avenue Jean Jaurès
82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE**



Participants à la conférence de presse

- Pour la communauté de communes

○ Communauté de communes signataires

Madame Marie-Claude NEGRE, Présidente de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et Maire de Campsas

○ Collectivités signataires

Monsieur Eric FRAYSSE, Maire d'Aucamville

Monsieur Denis REY, Maire de Beaupuy

Monsieur Adrien RAPHET, Maire de Bessens

Monsieur Jean-Michel VALETTE, Maire de Bouillac

Monsieur Frédéric IUS, Maire de Bourret

Madame Sylvie BOREL, Maire de Canals

Monsieur Christian MOURIAU, Maire de Comberouger

Madame Dominique JULIEN, Maire de Dieupentale

Monsieur Jérôme SOURSAC, Maire de Fabas

Monsieur Jean-François FERNANDEZ, Maire de Finhan

Monsieur Serge CASTELLA, Maire de Grisolles

Monsieur Jérôme BEQ, Maire de Labastide-Saint-Pierre

Madame Bernadette PROUET, Maire de Mas Grenier

Monsieur Alfred MARTY, Maire de Monbéqui

Monsieur Jean-Claude RAYNAL, Maire de Montbartier

Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire de Montech

Monsieur Bernard DOAT, Maire de Nohic

Monsieur Willy AUTHESSERRE, Maire d'Orgueil

Monsieur Alain BELLOC, Maire de Pompignan

Monsieur Gérard FENIE, Maire de Saint-Sardos

Madame Marie-Christine COULON, Maire de Savenès

Monsieur Alain ALBINET, Maire de Varennes

Monsieur Stéphane TUYERES, Maire de Verdun-sur-Garonne

Monsieur Pierre BLANC, Maire de Villebrumier

- Pour la Caf de Tarn-et-Garonne

- Mme Laurence Carles El-Meziane, Présidente du conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales de Tarn-et-Garonne

- Mme Charlotte Hubert-Boyer, Directrice de la caisse d'Allocations familiales de Tarn-et-Garonne
- M. Simon Bailleul, Responsable du département Ingénierie et action sociales
- Mme Corinne Toussaint, Responsable adjointe du département Ingénierie et action sociales
- Mme Florence Boissel, Chargée de conseil et de développement
- Mme Cécile Nandjaye, Chargée d'intervention sociale

Contacts Presse

Sophie Bories, chargée de communication de la Caf de Tarn-et-Garonne –
sophie.bories@cafmontauban.cnafmail.fr - 05 63 21 07 60 – 06 34 84 39 69

Cyrielle BONNEFOUS, responsable communication Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE – cyrielle.bonnefous@grandsud82.fr - 05 63 30 03 31

Un nouveau projet social de territoire engagé entre Grand Sud Tarn-et-Garonne, les communes du territoire et la Caf

Le 15 décembre, en présence de Mme Nègre - présidente de Grand Sud Tarn-et-Garonne et l'ensemble des maires signataires, Mme Hubert-Boyer - la directrice et Mme Carles El Meziane - présidente de la Caf de Tarn-et-Garonne signent une convention territoriale globale avec l'intercommunalité et les communes de Aucamville, Beaupuy, Bessens, Bouillac, Bourret, Campsas, Canals, Comberouger, Dieupentale, Fabas, Finhan, Grisolles, Labastide Saint Pierre, Mas Grenier, Monbéqui, Montbartier, Montech, Nohic, Orgueil, Pompignan, Saint Sardos, Savenès, Varennes, Verdun sur Garonne, Villebrumier.

Une convention territoriale globale vise la formalisation d'un projet social de territoire au service des familles et habitants selon différentes thématiques : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et au numérique, logement, accompagnement social, animation de la vie sociale.

S'appuyant sur le diagnostic participatif élaboré en 2020, la démarche s'est construite avec l'ensemble des collectivités et a été animée par le binôme partenarial intercommunalité-Caf. Pour favoriser l'implication de chaque commune aux côtés de l'intercommunalité, des principes d'une gouvernance partagée ont été actés.

Ce projet social de territoire décline les trois les champs d'intervention prioritaires identifiés sur le territoire pour répondre aux besoins de la population : la famille, la prévention, l'animation de la vie sociale.

En matière de famille, il permettra l'accompagnement des jeunes à être « acteur » du territoire, d'améliorer et de renforcer l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs et modes de garde, renforcer l'accessibilité aux services à destination des jeunes et des enfants, accompagner la parentalité et développer les offres d'accueil du jeune enfant, tant sur le volet collectif qu'individuel.

En matière de prévention, il favorisera la prévention des violences intrafamiliales, des risques santé, notamment chez les jeunes, de la dépendance pour les personnes âgées, ainsi que l'engagement citoyen, l'accès à tous au parcours de soin, l'accès aux droits pour les personnes qui en sont le plus éloignées et l'amélioration de la qualité de l'habitat.

Dans le domaine de l'animation de la vie sociale, levier du vivre-ensemble, le projet accompagnera l'engagement de la pratique bénévole sur le territoire et favorisera l'accueil en proximité de la nouvelle population.

La démarche territoriale globale engagée avec la Caf de Tarn-et-Garonne, levier du projet social de territoire

Riches d'une relation privilégiée de qualité et de confiance depuis de nombreuses années, la communauté de communes et la caisse d'Allocations familiales sont engagées dans une démarche de convention territoriale globale, qui remplace l'ancien contrat enfance et jeunesse liant les cinq partenaires.

Une convention territoriale globale vise la formalisation d'un projet de territoire au service des familles et habitants selon différentes thématiques (enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et au numérique, logement, accompagnement social, animation de la vie sociale).

C'est au cours du diagnostic participatif initial et grâce à l'accompagnement de la Caf que le projet social de territoire a émergé, en s'appuyant sur une vision stratégique partagée de la dynamique de territoire à l'horizon 2026 pour la convention territoriale globale

La convention territoriale globale propose un nouveau cadre contractuel, assorti de nouvelles modalités de financement, qui doit permettre de :

- Valoriser le projet de territoire porté par les collectivités
- Adapter ses actions aux besoins des habitants du territoire et être plus efficace
- Faciliter la prise de décision, définir des priorités d'intervention
- Permettre une meilleure connaissance de l'action de chacun, clarifier les interventions
- Renforcer les partenariats et optimiser la synergie entre les partenaires locaux et départementaux en matière de service aux familles
- Mettre en œuvre des actions concrètes et mobiliser des financements pluriannuels et simplifiés

Une réflexion globale en matière de services à la population

S'appuyant sur le diagnostic participatif élaboré en 2020 la démarche s'est construite avec l'ensemble des collectivités et a été animée par le binôme partenarial intercommunalité-Caf.

L'élaboration s'est déroulée en 2 étapes :

- Phase de partage des problématiques et choix des enjeux et priorités par les élus du territoire
- Phase d'élaboration du projet dans ses objectifs et ses actions par chaque collectivité suivant un cadre commun

Les enjeux

- Être complémentaire et partager un projet social de territoire entre les communes et l'intercommunalité
- Favoriser une gestion de l'accueil de population
- Définir une armature urbaine au sein du plan local intercommunal de l'habitat (PLIH) qui organise le territoire (actuellement suspendu)
- Définir une politique jeunesse (prévention, éducation, formation, accompagnement)
- Anticiper les évolutions démographiques : vieillissement de la population, précarisation d'une partie de la population, ...
- Rechercher l'équilibre entre centralisation/décentralisation des équipements et services
- Rendre accessible les équipements et services publics, accompagner aux services dématérialisés
- Poursuivre le développement économique sur les principaux axes routiers pour passer de cités dortoirs à un équilibre territorial
- Renforcer l'offre médicale et médico-sociale sur le territoire
- Veiller à la cohérence/à l'adéquation entre les dynamiques démographiques et les équipements et services présents sur le territoire
- Créer un/des lieu(x) de répit et de conseil à destination des familles
- Créer un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP)
- Développer l'offre parentalité menée par le centre social
- Veiller, observer et prévenir les violences intrafamiliales
- Veiller à l'accompagnement et au soutien des familles monoparentales
- Rééquilibrer l'offre d'accueil collectif et individuel en matière de petite enfance
- Mettre en place des solutions en horaires atypiques en matière d'accueil petite enfance : décalé, très tard et très tôt
- Développer des places en accueil temporaire : pour notamment lever les freins à l'emploi notamment des familles monoparentales
- Renforcer l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisir
- Les activités péri et extrascolaire du territoire
- Développer une offre coordonnée à destination des jeunes à partir de 11 ans (entrée au collège)
- Mettre en place une offre pour accompagner les jeunes adultes dans leur autonomisation (18-25 ans)
- Réduire l'isolement des personnes âgées et développer une offre de répit pour les aidants
- Mailler l'ensemble du territoire par la médecine généraliste
- Développer la prévention : hygiène de vie, santé, périnatalité, addictions
- Développer les actions de prévention et de repérage : addictologie, notamment auprès des jeunes
- Développer une offre de logements de transition entre « chez soi » et les EHPAD
- Aller vers une production de logement cohérente avec la dynamique démographique
- Maîtriser l'étalement urbain
- Améliorer la qualité de l'habitat (notamment énergétique)

Les objectifs stratégiques et opérationnels de la convention territoriale globale

Axe n°1 : La Gouvernance

Objectifs stratégiques : Développer le schéma de gouvernance de la CTG entre les communes et la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne et les partenaires associés

Objectifs opérationnels :

- ✓ Définir les modalités et instances du pilotage de la CTG
- ✓ Etablir un lien permanent entre les communes et la communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne pour l'animation de la CTG
- ✓ Définir une complémentarité entre les différents coordonnateurs, financés par la Caisse d'allocations Familiales
- Piloter le schéma de gouvernance de la CTG
 - ✓ Mettre en place une instance de réflexion par axe de la CTG
 - ✓ Déterminer le référentiel d'évaluation
 - ✓ Réaliser une évaluation

Axe n°2 : Famille

- Accompagner les jeunes à être « acteurs » du territoire. 22 fiches actions dont 11 nouvelles
 - ✓ Engager une réflexion pour concevoir une politique globale jeunesse sur le territoire.
 - ✓ Articuler les PEDT existants du territoire en lien avec la politique globale jeunesse sur le territoire
 - ✓ Déployer des « lieux » dédiés à la jeunesse
- Améliorer et renforcer l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs/aux modes de garde. 8 actions dont 5 nouvelles
 - ✓ Réaliser un diagnostic sur la capacité d'accueil aux services
 - ✓ Etudier les besoins en termes d'accompagnement des structures
- Assurer une meilleure lisibilité de l'offre à destination des jeunes et des enfants. 7 actions dont 4 nouvelles
 - ✓ Créer une instance de coordination de l'offre à destination des jeunes et des enfants, en lien avec les structures d'accueil et les communes (politique tarifaire/articulation des temps d'ouverture des structures)
- Accompagner la parentalité. 6 actions dont 3 nouvelles
 - ✓ Développer des lieux d'accueil enfant-parent
 - ✓ Accompagner le développement d'actions de médiation, thérapie familiale, espace rencontre
 - ✓ Développer des actions parentalité
 - ✓ Créer des espaces d'accompagnement pour les parents et les familles
- Equilibre entre les différentes offres d'accueil du jeune enfant : collectif et individuel. 6 actions dont 2 nouvelles
 - Engager une réflexion pour concevoir une politique globale de mode de garde sur le territoire
 - Réflexion et /ou création de lieux d'accueil collectif régulier, temporaire, horaires atypiques, inclusif, ...

Axe n° 3 : Prévention

- Prévenir les violences intrafamiliales. 4 actions dont 3 nouvelles

- ✓ Sensibiliser et informer les professionnels, les bénévoles, les élus, les CCAS, ... au repérage et accompagnement
- ✓ Informer sur l'existence de relais et d'accompagnement social
- ✓ Apprendre à détecter les violences intrafamiliales
- Prévenir les risques santé notamment chez les jeunes. 3 actions dont 1 nouvelle
 - ✓ Sensibiliser la population jeune sur les comportements à risque
- Sensibiliser, promouvoir l'engagement citoyen chez les jeunes. 16 actions dont 9 nouvelles
 - ✓ Associer les jeunes dans le montage et animation des projets d'intérêt général
- Permettre l'accès à tous au parcours de soin et lutter contre le renoncement aux soins. 7 actions dont 2 nouvelles
 - ✓ Favoriser la prise en charge de la santé et être acteur de sa propre santé
- Prévention de la dépendance. 8 actions dont 3 nouvelles
 - ✓ Être en veille sur des actions santé en direction des personnes âgées
- Lever les freins personnels à l'accès aux droits pour les personnes qui en sont le plus éloignées. 14 actions dont 7 nouvelles
 - ✓ Accompagner les publics dans les usages de la dématérialisation
 - ✓ Apporter une proximité du service pour ceux qui ont une mobilité réduite
- Améliorer la qualité de l'habitat : précarité énergétique, logement indigne et la diversité de l'offre. 15 actions dont 7 nouvelles
 - ✓ Développer les actions d'informations et le partenariat avec les associations notamment caritatives
 - ✓ Développer une offre d'action entre « chez soi et l'EHPAD »
 - ✓ Développer l'offre de logement adapté aux besoins des ménages, familles monoparentales, intergénérationnel

Axe n° 4 : Animation de la vie sociale

- Accompagner l'engagement de la pratique bénévole sur le territoire. 18 actions dont 7 nouvelles
 - ✓ Soutenir le développement du monde associatif
- Accueillir en proximité la nouvelle population sur le territoire. 7 actions dont 3 nouvelles
 - ✓ Favoriser l'intégration des nouveaux habitants dans le territoire
 - ✓ Être en vigilance pour l'accueil des habitants allophones

Un poste de chargé de coopération sera créé à ce titre pour animer cette démarche.

Les caractéristiques du territoire et de la population

- Situé entre les aires d'influence de Toulouse et Montauban, ce territoire est à l'intersection de grands axes routiers et ferroviaires qui s'étend de Saint Sardos à Varennes, villages distants de près de 30 km dont les villes les plus importantes sont Montech, Labastide Saint Pierre, Verdun sur Garonne et Grisolles
Il est traversé par le Tarn à l'est et la Garonne à l'ouest ainsi que le canal du Midi.
- Territoire issu d'une fusion de 3 anciennes intercommunalités Pays de Garonne et Gascogne, Garonne et Canal, Terroir de Grisolles et Villebrumier en 2017, suite à la loi NOTRe
- Urbanisation croissante depuis la fin du XXe siècle
- Sa population a presque doublé entre 1982 et 2015, son taux d'évolution annuel moyen est presque deux fois plus élevé que la moyenne du Département (1.2% contre 0.7%). Son solde naturel (0.5%) est le plus important du Département et son solde migratoire très positif (0.7%) témoigne de l'attractivité résidentielle de cet EPCI. La part des moins de 20 ans (28.1%) est particulièrement importante. La jeunesse de la population est un phénomène plutôt ancien sur ce territoire, déjà mis en avant à la fin des années 1990. Le nombre d'enfant ayant besoin d'un accueil régulier est en augmentation
- Depuis 2009 présence d'une zone d'activité concertée : Grand Sud Logistique implantée à la croisée des deux autoroutes (A62 et A20) qui couvre 450 hectares et accueille plus de 2000 emplois
- Le taux de pauvreté est relativement bas (11.6%) comparé à celui du Département (16.4%) et son taux de chômage est en dessous de la moyenne du Département (13.8%). La précarité économique touche plutôt les territoires situés à l'ouest de l'intercommunalité
- Les familles représentent 73.3% des ménages du territoire ; les couples avec enfants représentent quant à eux 37.6% du nombre total des ménages. Toutefois la part des familles monoparentales est de plus en plus importante même si elle reste inférieure au taux départemental
- Territoire caractérisé par une augmentation des cas de violences intrafamiliales
- A l'intérieur de l'EPCI des dynamiques variables s'observent : la croissance est principalement portée le long des axes routiers (nord-sud)
- Territoire dynamique, jeune et pourvu d'une offre de services et d'équipements conséquente
- 7 735 allocataires, soit 21 725 personnes couvertes par la Caf de Tarn-et-Garonne (52,1% de la population du territoire)

Présentation de l'intercommunalité

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne se compose de 25 communes : Aucamville, Beaupuy, Bessens, Bouillac, Bourret, Campsas, Canals, Comberouger, Dieupentale, Fabas, Finhan, Grisolles, Labastide Saint Pierre, Mas Grenier, Monbéqui, Montbartier, Montech, Nohic, Orgueil, Pompignan, Saint Sardos, Savenès, Varennes, Verdun sur Garonne, Villebrumier et plus de 42000 habitants au 1^{er} janvier 2019.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles

La petite enfance

- 7 équipements d'accueil collectif petite enfance bénéficiant de la prestation de service unique présentant un taux d'occupation supérieur à 70%
- Les crèches sont réparties de façon équilibrée sur les zones comptant le plus d'enfants
- Micro-crèches privées présentes également sur le territoire. De nombreux porteurs de projets sont demandeurs de s'implanter sur cet EPCI.
- 261 assistantes maternelles
- 1 relais petite enfance intercommunal et 3 antennes à Verdun sur Garonne, Grisolles, Montech
- 5 Maisons d'assistantes maternelles
- Difficultés pour les assistantes maternelles à trouver des enfants à garder sur certaines communes car il y a plus d'offres que de demandes
- Sollicitation des assistantes maternelles pour assurer la garde périscolaire des enfants après la fermeture de la garderie scolaire

La parentalité

- Des familles monoparentales de plus en plus nombreuses
- Des situations de précarité plus prononcées localement
- Un besoin fort d'accompagnement à la parentalité est constaté par manque d'acteurs de l'accompagnement à la parentalité et/ou de coordination des actions déjà mises en œuvre.
- Des parents qui fréquentent les LAEP présents sur d'autres territoires.
- Un centre social intercommunal qui développe des actions de soutien à la parentalité.
- Plusieurs communes développent des actions à destination des familles
- Pas de véritables lieux de répit et d'échange dédiés aux parents
- Ouverture d'un espace de rencontre Le Pas Sage en 2022

L'enfance

- L'accueil périscolaire présent sur l'ensemble du territoire de manière hétérogène. L'ouest plutôt marqué par un service de garderie municipale, sans projet pédagogique, à l'est l'offre est plus structurée en Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)
- Forte implication des agents et associations dans la proposition d'un projet pédagogique adapté à la commune
- Nombreux agents communaux participent à ces accueils.
- Problématique de garde d'enfant identifiée après la fermeture des accueils périscolaires.
- 74% des enfants âgés de 3 à 12 ans fréquentent les accueils périscolaires
- Compétence extrascolaire hétérogène sur le territoire : compétence communautaire pour l'ancien EPCI Pays de Garonne et Gascogne jusqu'en 2024. Pour les autres communes, compétence communale

- MJC de Verdun sur Garonne assure l'extrascolaire pour les communes relevant de l'ancienne EPCI Garonne et Gascogne ; la gestion de l'offre extrascolaire sur les autres territoires se fait en régie ou par convention avec des associations
- Particularité de Fabas et Canals qui proposent un service commun
- La majorité des communes disposant de la compétence dispose d'un ALSH sur son territoire
- 4 classes ULIS présents : collège de Montech et de Labastide Saint Pierre, école primaire de Verdun sur Garonne et Grisolles

La Jeunesse

- Offre très disparate
- 7 communes disposent d'un point d'accueil adolescents, 5 sont en gestion externalisée par le biais d'une convention (3 associations sont présentes sur le territoire)
- Sur le territoire de l'ex Garonne Gascogne, compétence est gérée par la MJC de Verdun sur Garonne qui propose : un accueil de loisirs ados, un espace jeune et un Point Information Jeunesse (PIJ)
- Commune de Grisolles propose depuis juillet 2017 un accueil géré en régie
- Commune de Montech propose un accueil pour les jeunes et un PIJ
- La MJC de Labastide Saint Pierre porte un PIJ et accueille les 11-17 ans les mercredis ap midi, les vendredis soirs et les samedis de 10h à 15h
- Communes de Dieupentale, Villebrumier, Varennes et Orgueil conventionnent avec l'association Yaka Jouer qui propose une offre aux adolescents par le biais d'un centre de loisirs itinérant
- Démarche Promeneurs du Net implantée à l'Espace Ado de Grisolles, au Point Jeune de Montech, au PIJ et à la MJC de Verdun sur Garonne
- 4 cyberbases : Grisolles, Labastide Saint Pierre, Mas Grenier et Montech

Le vivre ensemble et l'animation de la vie sociale

- Vie associative développée, avec plus de 400 associations sur le territoire. Les associations de sport, culture, patrimoine, loisirs sont très représentées
- Centre social intercommunal présent depuis 2013 dont son projet est co animé par la communauté de communes et une association d'habitants
- Absence de politique globale intercommunale de soutien à la vie associative, malgré la présence d'association d'envergure intercommunale
- Enjeu d'accompagner le bénévolat identifié
- Politique culturelle très volontariste mais insuffisamment connue
- 14 médiathèques, 5 écoles de musique, une salle de spectacles intercommunale, sites patrimoniaux, 1 salle de cinéma, 2 MJC
- Nombreux équipements sportifs de qualité présents sur tout le territoire

Le Logement

- Accueil de population à gérer
- Adaptation de l'offre de logement à gérer
- Etalement urbain notamment le long des axes routiers, phénomène de conurbation sur l'axe nord-sud
- PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal en cours depuis 2019
- Prix de l'immobilier plus élevés que sur le reste du Département
- Territoire le plus prisé par les Toulousains

- Taux de vacance faible (7%) et variable suivant les communes
- Offre composée essentiellement de résidences principales et de logements de grande taille
- Inadéquation entre l'offre et la demande
- Parc de logements plutôt récent 65% des logements ont été construits après 1990
- Parc privé peu dégradé, logements indignes, non décents et peu performants sur le plan énergétique se retrouvent principalement dans les centres-bourgs du territoire
- Territoire où l'on construit le plus dans le Département
- Parc HLM relativement modeste et concentré sur quelques communes
- 60% des ménages du territoire dispose de ressources inférieures au plafond HLM et pourraient prétendre à un logement social. En 2018 seulement 5% des foyers vivaient dans un logement HLM
- Faible rotation au sein des logements sociaux des villes attractives ; turn over plus important dans les villes où les familles sont éloignées des commerces, services publics et où le poids de la mobilité, déplacements pendulaires compris, est impactant sur le budget du quotidien
- Difficultés pour les bailleurs sociaux d'accéder aux fonciers sur cet EPCI lié au coût et à la concurrence avec les promoteurs immobiliers
- 11 communes proposent à la location des logements communaux
- Besoins de logements temporaires, d'urgence et à très bas loyer
- Réflexion sur le maintien à domicile à mener : adaptation du logement, habitat intergénérationnel, ...
- Personnes âgées vivent dans de grandes maisons familiales inadaptées au vieillissement et à la perte d'autonomie
- Manque de logement adapté, sociaux ou non
- 4 EHPAD dont 418 places d'hébergement permanent et 8 places pour l'accueil temporaire
- 12 familles d'accueil pour personnes âgées en perte d'autonomie, personnes handicapées

L'accompagnement social

- Territoire propose une gamme conséquente d'équipements de proximité : France Service, Espaces Ruraux Emploi-Formation (EREF), Centre communaux d'Action Sociale (CCAS) , Maison des solidarités
- Les CCAS sont plus ou moins structurés suivant la commune, avec des locaux et personnels dédiés ou simplement n'existe qu'à travers le budget communal
- 4 Maisons des Solidarités présentes : Montech, Verdun sur Garonne, Grisolles et Labastide Saint Pierre
- Accompagnement du chargé d'intervention sociale de la Caf, notamment sur les séparations des familles du territoire